

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Mission d'information relative à la mise en œuvre de la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France

Paris, le 2 mars 2011

COMMUNIQUÉ

Réunion du 2 mars 2011

La mission d'information commune sur la mise en œuvre de la réforme de l'audiovisuel extérieur, constituée par la commission des affaires culturelles et de l'éducation et la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, respectivement les 2 et 10 février 2011, et composée de quinze députés représentant tous les groupes de l'Assemblée nationale, a tenu sa première réunion le 2 mars 2011, sous la présidence de Mme Michèle Tabarot, présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation.

La présidente, Mme Michèle Tabarot, M. Christian Kert, corapporteur pour la commission des affaires culturelles et de l'éducation et M. Didier Mathus, corapporteur pour la commission des affaires étrangères ainsi que les autres membres de la mission, ont fixé ses objectifs et sa méthode de travail.

La mission d'information souhaite dresser un bilan de la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France mise en œuvre depuis 2008 et formuler des propositions afin de rendre plus performant cet outil primordial pour l'influence française dans le monde. C'est pourquoi elle souhaite qu'aucune décision ou mesure irréversible concernant l'avenir de l'audiovisuel extérieur de la France ne soit prise avant qu'elle ait rendu ses conclusions.

Au cours de ses travaux, la mission entend aborder, sans *a priori*, aussi bien l'organisation, le financement et la gouvernance de l'audiovisuel extérieur de la France que les grands défis audiovisuels et culturels de la France, la stratégie audiovisuelle extérieure d'autres pays comparables et la perception à l'étranger de l'offre audiovisuelle française.

À cette fin, elle envisage notamment d'entendre, outre les ministres et administrations concernés, des responsables de la holding Audiovisuel extérieur de la France, mais aussi des membres de son conseil d'administration, les intersyndicales de l'audiovisuel extérieur de la France, la Cour des comptes, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et des représentations diplomatiques françaises à l'étranger.

Les auditions devraient avoir lieu chaque jeudi matin, les premières débutant le 10 mars, et la mission projette, après l'établissement d'un rapport d'étape, d'achever ses travaux en juillet 2011.